COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUILLET 2014

Membres en exercice :

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PORTETS,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence

de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Membres présents :

Date de la convocation : 17 juillet 2014.

15 Membres votants : 17 <u>Présents:</u> Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Claude VETIER (Adjoints), Thierry RENAUD, Jean-Claude VACHER, Doris GAUTHIER, Joseph ARBORE, Mariline RIDEAU, Hélène BOUTIER, Karine BALL, Yann SAGET, Stéphan MACHEFERT, Maryline

VALLADE (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : Marie-Claude MARQUETON (pouvoir à Jean-Claude PEREZ), Marie-France

THERON (pouvoir à Jean-Claude VACHER).

Excusé : Philippe DUGOUA.

Absents : Emeline ARONDEL.

Secrétaire de séance : Karine BALL.

PREAMBULE

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2014. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Il demande à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des deux récents crashs aériens (Ukraine, Algérie).

DELIBERATIONS

2014/42 - VOTE LISTE DELEGUES POUR PROCHAINES ELECTIONS SENATORIALES

Le Maire indique que le vote effectué le 20 juin 2014 a été invalidé par le Tribunal Administratif, d'une part parce que la parité hommes/femmes n'était pas respectée, d'autre part parce qu'il était une distinction sur le bulletin de vote en « délégués titulaires » et « délégués suppléants ».

Le Préfet a fixé, par arrêté du 16 juillet 2014, la date pour la nouvelle réunion pour la désignation des délégués titulaires et suppléants pour les prochaines élections sénatoriales au jeudi 24 juillet 2014.

Mise en place du bureau électoral :

 le Maire désigne M. PEREZ Jean-Claude et Mme GAUTHIER Doris (conseillers municipaux les plus âgés) et Mme VALADE Maryline et M. MACHEFERT Stéphan (conseillers municipaux les plus jeunes) comme membres du bureau. Mme BOUTIER Hélène est désignée comme secrétaire.

Le Maire constate qu'il n'y a qu'une liste de déposée, soit la liste « PORTETS ».

Tous les conseillers municipaux votent à leur tour et, après le vote du dernier conseiller municipal, le Maire déclare le scrutin clos.

Il procède au dépouillement avec les membres du bureau.

Résultat de l'élection :

- Nombre de votants : 17
- Nombre de suffrages exprimés : 17

Proclamation des résultats :

- Liste « PORTETS » 17 suffrages.
- Sont élus :

Délégués titulaires :

M. CAZIMAJOU Didier, Maire

Mme ARONDEL Emeline, Conseillère Municipale

M. PEREZ Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au Maire
Mme THERON Marie-France, Conseillère Municipale
M. VETIER Claude, 5^{ème} Adjoint au Maire
Délégués suppléants :
Mme BOUTIER Hélène, Conseillère Municipale
M. VACHER Jean-Claude, Conseiller Municipal
Mme CAZIMAJOU Christiane, 4^{ème} Adjoint au Maire

2014/43 - CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE DEFRICHEMENT A LA DEMANDE DE LA SOCIETE FABRIMACO.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique est en cours, pour la période du 23 juin au 08 juillet 2014, sur la demande de la Société FABRIMACO en vue du défrichement d'une surface de 8,46 hectares, sur la commune de PORTETS, aux lieudits « Barail Ségalier » et Barail de la Comteau Nord ». Ce défrichement permettra la continuité de l'exploitation de la carrière existante.

Intervention de M. VACHER Jean-Claude qui indique que ce projet a déjà été étudié par le précédent Conseil municipal. Après vérification, Le Maire indique que le 10 juillet 2012, le Conseil avait donné un avis favorable à l'exploitation, par FABRIMACO, du chemin rural n°6. Intervention de M. VETIER Jean-Claude (voir pièce jointe à la fin du compte-rendu).

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer à bulletin secret.

Par 10 voix « POUR », 6 voix « CONTRE » et un bulletin blanc, le Conseil municipal émet un avis favorable.

2014/44 - ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS AVEC EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE CONCASSAGE-CRIBLAGE A LA DEMANDE DE LA SOCIETE FABRIMACO.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique est en cours, pour la période du 23 juin au 23 juillet 2014, sur la demande de la Société FABRIMACO en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière de sables et graviers avec exploitation d'une installation de concassage-criblage.

Le projet présenté par la SARL FABRIMACO vise à poursuivre et étendre l'exploitation de la carrière de sables et graviers, autorisée par arrêté préfectoral du 05 décembre 1997 (pour une durée de 20 ans sur une surface de 17 ha 94 a 20 ca), sur la commune de PORTETS, aux lieudits « Barail Ségalier » et Barail de la Comteau Nord ». Ce site sera également utilisé pour réceptionner et stocker des matériaux venant de chantiers de bâtiment et de travaux publics. La fraction valorisable de ces matériaux inertes sera transformée pour une réutilisation en granulats et le restant sera employé pour le réaménagement de la carrière.

Le projet occupe une surface totale de de 23 ha 66 a 65 ca. L'extraction des sables et graviers se poursuivra sur environ 5 ha restant à exploiter sur la carrière actuelle et sur 5,10 ha exploitables dans le cadre de l'extension projetée. Le volume à exploiter est estimé à 750.000 m³ soit 1,5 millions de tonne à raison d'un rythme moyen de 50.000 tonnes par an. La durée de l'exploitation sollicitée est de 30 ans.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, par 13 voix « POUR » et 2 abstentions, décide de se prononcer à bulletin secret.

Par 10 voix « POUR », 6 voix « CONTRE » et un bulletin blanc, le Conseil municipal émet un avis favorable.

2014/45 - PROLONGATION DE LA CONCESSION DU PORT DE PORTETS AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (V.N.F.)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les différentes consultations publiques initiées par V.N.F., pour le transfert de la concession d'exploitation de la halte nautique de PORTETS, sont demeurées infructueuses. Le Maire indique qu'il a rencontré les services de V.N.F. et propose de prolonger de 12 mois la concession d'exploitation, soit du 1^{er} juillet 2014 au 31 juin 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger la concession d'exploitation du port de PORTETS du 01 juillet 2014 au 30 juin 2015 et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2014/46 - REVISION DES TARIFS DES ANNEAUX DU PORT DE PORTETS

Le Maire informe le Conseil municipal que les tarifs des anneaux du port de PORTETS n'ont pas été révisés depuis le 01 janvier 2013. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants, applicables à compter du 01 septembre 2014 :

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Montant commune	Montant hors commune	
Tarifs annuels			
a) bateau de 0 à 4,99m	98,00€	294,00 €	
b) bateau de 5 à 6,99m	158,00 €	380,00€	
c) bateau de 7 à 12m	294,00 €	735,00€	
Tarifs mensuels			
a) bateau de 0 à 4,99m	49,00 €	51,00€	
b) bateau de 5 à 6,99m	51,00 €	69,00€	
c) bateau de 7 à 12m	68,00€	98,00€	
Tarifs hebdomadaires			
a) bateau de 0 à 7,99m	37,00 €	44,00 €	
b) bateau de 8 à 15m	85,00 €	87,00 €	
Tarifs journaliers			
1ére journée	15,00€	15,00 €	
A partir de la 2éme journée, par jour	30,00€	50,00€	
Péniche d'habitation, par mois	335,00 €	338,00 €	

2014/47 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe le Conseil municipal que, lors de la séance du 05 juin 2014, il a été attribué une subvention de 300,00 € à la section cantonale PG-CATM des Anciens Combattants. Or l'attribution de cette subvention concernait l'Association de PORTETS AFN (Fédération Régionale du Sud-Ouest Camarades de combat). Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie la délibération n°2014/36 comme suit :

Association	Montant
ADELFA	200€
Anciens combattants (section cantonale PG-CATM)	-300€
Anciens combattants (AFN)	300€
ARRREUH	700€
Boules lyonnaises de PORTETS	1.300 €
CAP section athlétisme	1.500 €
CAP section gymnastique volontaire	800€
CAP section judo aïkido	2.000€
Club "Bel automne"	1.500 €
Club de tennis	1.500 €
Club Omnisport Portésien (COP)	250 €
GDSA (lutte contre les frelons asiatiques)	200€
La Clé des Vignes	8.000€
Le Guidon portésien	2.500 €
MLCA - BEAUTIRAN	300 €
Portensis	500 €
S.C.P.L. football club	3.000 €
Syndicat de chasse de PORTETS	600€
Parents d'élèves "Les Mainatjons"	600€
Temps libre Vireladais	300 €
Thalie	1.500 €
TOTAL	27.550 €

2014/48 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PORTENSIS

Le Maire informe le Conseil municipal que, lors de la Fête du Port du 07 juin 2014, l'Association « PORTENSIS » a fait l'avance des repas de l'orchestre participant à cette manifestation. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de lui verser une subvention de 460.50 € en compensation des frais engagés.

2014/49 - ETAT DES VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

(Partie législative – 2ème partie : la commune – Livre III : finances communales – Titre II : dépenses)

CHAPITRE II: Dépenses imprévues

Article L.2322-2: Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ce crédit. Ces pièces demeurent annexées à la délibération.

Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

En application de l'article L.2322-2 du CGCT, le Maire indique qu'il a effectué les virements de crédits suivants, par prélèvement sur les dépenses imprévues :

- Le 14 mai 2014 : 200,00 € affectés à l'opération 259 « aménagement des bois » ;
- Le 30 juin 2014 : 200,00 € affectés à l'opération 238 « ateliers municipaux ».

Le montant des dépenses imprévues disponibles s'établit à 28.284,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré prend acte des virements de crédits effectués par le Maire.

2014/50 - BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux urgents (levés topographiques avant travaux) doivent être effectués sur les RD 1113, RD 215 (Le Courneau, L'Hospital), RD 214 (Chaye). S'agissant de voiries départementales, la dépense doit être imputée en « opérations non affectées – comptes pour tiers ». Aucune ouverture de crédits n'ayant été votée au budget, il propose de modifier le budget.

Par ailleurs, sur demande du Trésorier de PODENSAC, il convient :

- D'une part, d'ajuster les comptes de cession 675, 775, 192 ;
- D'autre part d'imputer au compte 168758 (nouveau) les prévisions inscrites au compte 168158 (supprimé).

Le Conseil municipal modifie, à l'unanimité, le budget 2014 de la commune comme suit :

- o Section de fonctionnement dépenses
 - Chapitre 042, article 675 : -9.400,00 €
- o Section de fonctionnement recettes
 - Chapitre 042, article 776 : -9.400,00 €
- o Section d'investissement dépenses
 - Opération 170 Matériel de bureau et matériel informatique :
 - Chapitre 21, article 2183 : 8.000,00 €
 - Opérations financières :
 - Chapitre 16, article 168158 : 3.480,00 €
 - Chapitre 16, article 168758 : + 3.480,00 €
 - Chapitre 040, article 192 : 9.400,00 €
 - Chapitre 020, article 020 : +9.400,00 €
 - Opérations non affectées Comptes pour tiers :
 - Article 45812 : + 8.000,00 €

2014/51 - REALISATION D'UN HALL D'ENTREE A L'ECOLE MATERNELLE : PRESENTATION DU PROJET - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, le Maire demande au Conseil s'il souhaite en délibérer : accord à l'unanimité

Le Maire présente le projet de réalisation d'un hall d'entrée à l'école maternelle, ce qui permettra d'accueillir les familles dans de meilleures conditions, notamment en périodes d'intempéries et améliorera la sécurité. Le Conseil municipal approuve le projet présenté par le Maire, autorise le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de M. Gérard CESAR, Sénateur de la Gironde et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux HT	47.148,09 €	Subvention exceptionnelle	7.500,00€
Honoraires HT	3.300,00€		
Total HT	50.448,09 €		
		Autofinancement Commune	42.948,09 €
TVA 20 %	10.089,62€	TVA	10.089,62 €
Montant TTC	60.537,71 €	Total	60.537,71 €

2014/52 - REALISATION D'UN HALL D'ENTREE A L'ECOLE MATERNELLE : DEMANDE GENERALE DE SUBVENTIONS

Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, le Maire demande au Conseil s'il souhaite en délibérer : accord à l'unanimité.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour le projet de réalisation d'un hall d'entrée à l'école maternelle selon le coût prévisionnel suivant :

DEPENSES			
Montant des travaux HT	47.148,09€		
Honoraires HT	3.300,00€		
Total HT	50.448,09€		
TVA 20 %	10.089,62€		
Montant TTC	60.537,71 €		

2014/53 - MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES BUDGETAIRES

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer à huis clos : accord à l'unanimité. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des postes budgétaires afin de permettre l'intégration des agents ayant bénéficié d'un avancement, comme suit :

- o Création d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe (35h00)
- o Création d'un poste de Brigadier-chef principal de police (35h00)
- o Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe (35h00)
- o Création de deux postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (35h00)
- o Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe (35h00) et suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe (32h00)
- o Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe (35h00)

intervention de la VETTEN

Le projet de renouvellement et d'extension de gravière, d'une installation de concassagecriblage et la demande d'autorisation de défrichement associée, présentés par la société FABRIMACO concernent les lieux-dits Barail Ségalier et Barail de la Comteau Nord pour une durée de 30 ans.

Dans le Plan Local d'Urbanisme de Portets, cette zone est classée Ng-anciennes gravières – elle-même sous-zone de la zone N –naturelle-qui correspond aux espaces boisés du sud de la commune.

L'exploitation de la gravière à cet endroit rapproche ce gisement de granulats de son utilisation dans la zone urbaine de Bordeaux au lieu de la fourniture actuelle par l'extraction en Charente; elle diminue donc le bilan carbone entre les lieux d'extraction et de livraison.

L'exploitation amènera une redevance de portage de 21000€ par an indexée de 1% par an et ce pendant 30 ans soit environ 730 500 € pour la commune.

Le défrichage diminuera la superficie des espaces boisés ; les remblais prévus ne permettront pas rapidement une replantation.

L'exploitation est située au voisinage des hameaux de l'Ermitage et de Roqueton à Castres-Gironde, de Château Cabannieux-le Courneau et de Mansenqual à Portets, et à proximité immédiate du campement des 'gens du voyage' maintenant sédentarisés ; ce qui entraînera des nuisances sonores pour les riverains.

Le passage des camions entraînera lui aussi des nuisances sur son trajet.

L'exploitation se situe aux abords des zones de captage d'eau potable de Bellefond, Grange-Neuve et Curcie-Petiton. Ce qui peut nuire à la qualité de l'eau potable des populations desservies, ceux de la CUB du canton de la Brède et de l'ARPOCABE.

Elle est implantée au sud des vignobles de Portets classés AOC, ce qui peut entacher la réputation de ces vignobles.

Ces quelques éléments d'appréciation non exhaustifs et confrontés m'amènent à ne pas donner un avis favorable au projet.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part des remerciements du Club Bel Automne, de la Gymnastique Volontaire, de la M.L.C.A. DE BEAUTIRAN, du Guidon portésien, du Temps libre vireladais pour la subvention communale attribuée en 2014.

Le Maire fait part des remerciements du Guidon portésien pour la subvention communale attribuée en 2014 et l'aide apportée lors du Tour du Canton.

Le Maire fait part des personnes retenues par la Direction Générale des Fiances Publiques de la Gironde pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directes de la Commune de PORTETS :

- M. François LALANDE, M. Michel CORMARIE, M. Hugues DAUBAS, M. Pierre CANTE, M. Claude LUNEAU, Mme Sophie ROUANET, M. Eric CHEVRIE, M. Jean-Claude LAPOUGE sont désignés Commissaires titulaires;

M. Serge BARBE, M. Martial RIVES, M. Denis LABUZAN, M. Jean DOMINGUEZ, Mme Caroline DULUGAT, M. François HAZERA, Mme Colette BOYANCE, M. Arnaud DE BUTLER sont désignés Commissaires suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.